

EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 Septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf du mois de Septembre à dix-neuf heures se sont réunis, dans la salle de conseil, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Oysonville, sous la présidence de Madame Florence HÉRON, Maire de Oysonville, dûment convoqués le douze Septembre deux mil vingt-deux.

Présents : Florence HÉRON, Cédric LOSSIE, Aline DOHEY, Françoise MOMAUD, Guillaume SALINGARDES, Serge GUILLOT, Valérie AVERTY ép. GARREAU, Christelle FAJNZYN, Sabine LAMNIY.

Anne-Sophie LIPPMANN (suspension souhaitée par l'intéressée du 21/07/22 au 18/01/23)

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Alexandre CALLENS donne pouvoir à Florence HÉRON
Francis BAUD donne pouvoir à Serge GUILLOT
Maxime FRECHE donne pouvoir à Guillaume SALINGARDES

Absent : Tatiana BILLARD

Le secrétariat a été assuré par : Christelle FAJNZYN

Nombre de Membres en exercice :	13
Nombre de Membres présents :	09
Nombre de suffrages exprimés :	12
Votes Pour :	12
Votes Contre :	00
Abstention :	00

N° 41/2022

Objet : Facturation pour consommation eau exceptionnelle eau

Madame le Maire expose les faits de 2 consommations exceptionnelles, non décomptées par compteur. Une facturation à un riverain de 1040m3 et une facturation à une entreprise de 669 m3 doivent, par conséquent, être effectuées.

Deux titres de recette seront émis après délibération du Conseil Municipal.


Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, de ses membres présents et représentés, approuve les 2 facturations.

Le Maire,
Florence HÉRON

Pour extrait certifié conforme, en mairie le :

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Chartres le :

Et affichage le :

Envoyé en préfecture le 26/09/2022
Reçu en préfecture le 26/09/2022
Affiché le 
ID : 028-212802946-20220919-DELIB2022_41-DE

